

EQUIPEMENT	TÉLÉTHÈSES D'ENVIRONNEMENT
TRAITEMENT	

1 – DEFINITION

Le terme de téléthèse désigne les systèmes permettant d'agir à distance.

Les téléthèses d'environnement, appelées aussi contrôles d'environnement entrent dans le cadre de la domotique spécialisée et assistent «les personnes handicapées» dans la réalisation à distance de diverses tâches nécessaires à la maîtrise de leur environnement.

Dans certains cas, la déficience de fonctions biologiques particulières (motricité, sensibilité) empêche l'individu de maîtriser ou d'exercer un contrôle sur les éléments qui l'entourent.

Les tâches ainsi réalisées peuvent concerner : la télésecurité (appels, alarme), la vie de relation (communication, déplacements, loisirs, ...) le confort domestique (éclairage, chauffage...).

2 – DESCRIPTION TECHNIQUE

Une téléthèse d'environnement comporte toujours 4 éléments :

Une interface de commande (ou capteur).

Le capteur est l'intermédiaire entre l'utilisateur et l'unité centrale. Elle permet d'activer et de sélectionner les commandes à effectuer. Ce sont : (1) les capteurs à contact direct (contacteur, clavier, joystick...) (2) les capteurs à contact indirect (reconnaissance vocale...).

Une unité centrale

C'est l'outil de dialogue avec l'utilisateur. Elle propose les différentes fonctions à commander. Il peut s'agir d'un simple clavier lumineux, d'un écran ou d'un menu vocal. L'unité centrale va ensuite décoder ces informations et va les transmettre aux effecteurs.

Des systèmes de transmissions

Ils transmettent l'ordre donné par l'unité centrale aux fonctions à commander (les effecteurs). La télécommande peut se faire de différentes manières (par ondes infrarouges ou radios, par courant porteur, par rayon laser).

Des effecteurs

Ce sont les appareils et systèmes pilotés par la téléthèse d'environnement. Il peut s'agir de tous types d'appareils ou de motorisation électrique. Ce sont surtout des produits grand public, il convient parfois de s'assurer de leurs caractéristiques.

3 – COMMENT CHOISIR UN CONTROLE D'ENVIRONNEMENT ?

Un ergothérapeute évaluera :

- les possibilités motrices, sensibles, sensorielles, les incapacités, les facultés cognitives et capacités de gestion de l'utilisateur,
- les besoins actuels et futurs de l'utilisateur,
- l'infrastructure des lieux et la localisation dans le logement des différents appareils à commander.

pour déterminer le matériel le mieux adapté à la personne.

4 – COUT ET REMBOURSEMENT

Les prix s'échelonnent de 152 € (1 000 Frs) à 7 622 € (50 000 Frs) selon le type de commande utilisé et les possibilités de contrôle de l'environnement. A cette somme, s'ajoute le coût de l'installation du mode de transmission et des effecteurs.

Ces matériels ne sont pas inscrits au TIPS de la Sécurité Sociale. Des aides financières peuvent être attribuées au titre des prestations extralégales de la Sécurité Sociale ou au titre de subventions dans le cadre de l'aménagement du logement.